



Un isolant doit il avoir obligatoirement l'avis du cstb

Par **gérard65**, le **05/12/2008** à **14:00**

Bonjour ,

Tout d'abord, merci pour votre attention.

Je souhaiterais vous apporter quelques éléments pour éclairer votre réflexion et me donner si possible votre avis détaillé.

Le chauffagiste m'a établi un devis (qui a été évidemment signé des deux parties à postériori) dans lequel figure un descriptif de l'isolation future du logement concerné.

En ce qui concerne l'isolation sous toiture, il était prévu notamment 200 mm de laine de verre (sans aucune obligation de norme ou de certification particulière).

J'ai remplacé pour des raisons de gain de place, ce matériau par un isolant réflecteur de type mince ACTIS TRISO super 9 présentant les mêmes caractéristiques que 200 mm de laine de verre.

Après vérification, je me suis aperçu que ce matériau ne possède pas d'avis du CSTB ni de norme NF.

Cependant, des tests ont été réalisés au centre de recherche et de développement de la société à Limoux en 1997 et validé par un bureau extérieur "BM TRADA certification".

J'ai sous la main ce certificat dans lequel il est mentionné que le TRISO super 9 présente des propriétés d'isolation équivalentes à une laine de verre de 200 mm et que ses performances thermiques sont équivalentes à une résistance thermique globale de 5.0 kw/m².

Cette affaire devait être jugée le 04/11/08 après un renvoi à ma demande du 09/09/08.

Le magistrat ordonne la réouverture des débats et me demande de justifier que le Triso répond bien à des normes et performances d'isolation identiques à celle de 200 mm de laine de verre.

Je suis surpris de cette demande car j'avais joint au débat une expertise de l'installation de chauffage que j'ai fait réaliser par un expert thermicien et qui n'a pas mis l'isolation en cause mais a mis en avant un défaut d'installation ainsi que des éléments manquants.

L'installation de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire a été réalisée suivant devis courant 2005/2006 à mon domicile.

Celle-ci comporte une pompe à chaleur qui alimente un plancher chauffant au rez de chaussée et des ventilo-convecteurs à l'étage.

L'origine du litige vient du fait qu'il m'est impossible actuellement de chauffer correctement l'étage.

J'avais monté un dossier "béton" pour démontrer la non conformité de l'installation et j'avoue maintenant que je me trouve un peu démuni pour trouver de nouveaux arguments pour démontrer efficacement d'une part que l'isolation n'est pas en cause et d'autre part que l'isolant est conforme.

merci de votre réponse.

Par **matelo**, le **05/12/2008** à **20:42**

Les isolants minces ne valent rien, aucun n'est validé par le CSTB.

Votre problème vient de l'isolation.

2 feuilles d'aluminium emballant une feuille de papier journal n'isolent jamais aussi bien que 20 cm de laine minérale (verre, roche, lin , chanvre...).

Ces isolants vendus chers ne sont qu'une arnaque. Quand je vois les quantités qui se vendent encore dans les GSB, je me demande ce que fait le CSTB, il devait donner de la voix pour interdire ces produits.

Par **didji**, le **31/12/2008** à **11:09**

Les isolants minces ne sont reconnus par le CSTB que comme des compléments d'isolation mais cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas efficaces. Le CSTB se base sur un test créé dans les années 60 destinée à des matériaux homogènes et non réfléchissants ce que ne sont pas les isolants minces. Des démarches sont en cours au niveau européen pour faire reconnaître les essais in situ pour tester l'efficacité de ces isolants.

En attendant de nombreux utilisateurs en sont très contents.

Au-delà de la qualité intrinsèque de ces isolants, la qualité de la pose joue un rôle très important dans la performance globale de l'ensemble.

Je vous conseille donc de vous rapprocher de la société ACTIS pour vérifier que votre installation est conforme à leurs recommandations.

Par **matelo**, le **12/01/2009** à **19:42**

Baratin partial

Par **didji**, le **13/01/2009** à **10:12**

Quelle argumentation ! Pourquoi serais-je plus partial que vous, Matelo ?

J'ai passé beaucoup de temps sur Internet à lire tout ce qui se dit sur ce sujet et je vous mets au défi de prouver que ce que je dis est faux.

Je n'ai jamais dit que les isolants minces sont des isolants miracles mais ils ne sont pas plus mauvais que les isolants traditionnels. Simplement ils ne fonctionnent pas de la même façon que la laine de verre et en conséquence ne peuvent pas être testés de la même manière. Il est tout à fait vrai que les tests in situ sont en cours de validation au niveau européen et que les instances européennes n'ont pas encore statué ni de manière positive ni de manière négative. Vérifiez avant d'accuser !

Tout le monde, y compris le CSTB, reconnaît que la mise en oeuvre est très importante dans les performances de ce type d'isolant et sur Internet on trouve tout et son contraire en matière de conseils. C'est pour cela que je renvoie gérard65 vers ACTIS qui peut l'aider à vérifier si son isolant a été posé correctement, et dans ses démarches.

Par **matelo**, le **14/01/2009** à **14:26**

Désolé si je vous ai blessé.

C'est à la société qui vend ce matériau de prouver ses qualités (auxquelles je ne crois pas) et de chercher à obtenir un agrément CSTB, long et coûteux mais vu les quantités vendues dans les GSB, ça devrait valoir le coup.

Pourtant les agréments CSTB n'existent toujours pas depuis le temps que je vois ce genre de matériaux en vente.

Ce matériau a percé pour une bonne raison : les artisans ou bricoleurs du dimanche en avaient marre de poser de la laine de verre ou roche.

un peu de marketing et le tour est joué.

La perte de chaleur se fait bien plus par conduction dans une habitation que par rayonnement.

Il y a bien des tests qui ont été effectués sur ces isolants minces (posés comme personne ne le fait) dans des conditions éloignées des conditions normales, par exemple température bien plus élevée que la normale afin d'augmenter les transferts par rayonnement par rapport à la conduction, etc ...

A une époque où la performance énergétique des logements devient un enjeu majeur, on ne devrait utiliser que des matériaux qui ont prouvé leurs qualités.

Cordialement

Par **didji**, le **14/01/2009** à **15:14**

Il n'y a pas de mal!

Ce qui me choque sur ce sujet c'est que la plupart des gens qui décrivent les isolants minces n'en ont visiblement jamais utilisé alors qu'une majorité des utilisateurs qui s'expriment sur les forums sont plutôt satisfaits.

Je suis d'accord sur le fait que c'est au fabricant de prouver l'efficacité de ses produits et à ma connaissance c'est ce qu'ils essaient tous de faire. C'est pour ça que tous les fabricants d'isolant mince en France et en Angleterre militent pour la reconnaissance des tests in situ. Les seuls fabricants d'isolant mince à avoir obtenu un agrément, l'ont eu comme complément d'isolation mais c'est logique puisque le CSTB ne se base que sur le test de la boîte chaude gardée qui n'est pas du tout adapté à ce type de produit comme je l'ai déjà dit. D'ailleurs je crois que ce type de test est reconnu pour les isolants phoniques alors pourquoi pas pour les isolants thermiques.

Côté marketing je ne pense pas que l'avantage soit du côté des isolants minces puisque les fabricants d'isolants traditionnels sont des multinationales comme ISOVER ou ROCKWOOL alors que tous les fabricants d'isolants minces sont des PME.

Enfin, il est normal qu'un particulier ait besoin de garanties quant aux performances de son isolant d'autant que les réglementations thermiques sont de plus en plus exigeantes mais le problème n'est pas là puisque Gerard65 a déjà posé son isolant mince et qu'il souhaite savoir vers qui se retourner concernant son problème de chauffage. Je dis juste qu'avant d'incriminer la qualité de l'isolant, il faut aussi vérifier s'il a été bien posé. Les isolants minces sont beaucoup plus agréables à poser que de la laine de roche ou de verre et de ce fait beaucoup de personnes optent pour cette solution mais sans respecter les conditions de pose conseillées par les fabricants. Or quel que soit le produit acheté, si on ne respecte pas les conditions d'utilisation, on risque des problèmes!

Voilà je ne sais pas si c'est la cause de son problème de chauffage, mais il s'agit juste d'une autre piste à explorer par Gerard65 pour essayer de résoudre son problème. Bon courage !

Par Gérard65, le 14/01/2009 à 21:10

je vous rassure, je suis satisfait de l'isolant car ma consommation annuelle d'électricité tout compris est de 9800 KW pour une habitation de 180 m2 avec 4 personnes en chauffant à une température de 21° environ. Si l'isolant n'était pas performant, je pense que ma consommation serait nettement plus élevée!

Mais ma question était tout autre je vous rappelle.
merci de votre participation.

Par didji, le 15/01/2009 à 09:45

Désolé Gérard65, j'ai cru que la magistrat vous demandait de justifier de la qualité de l'isolant. A ma connaissance un avis technique du CSTB n'est pas obligatoire mais fortement recommandé en construction neuve. C'est pour cela que les architectes ne choisissent que des produits ayant un avis technique pour être mieux couverts en cas de problème. Par contre en rénovation, les particuliers font en général ce qu'ils veulent et c'est pour cela que les isolants minces sont de plus en plus utilisés en rénovation mais pas encore en construction neuve.

Mais au-delà de leur avis sur les isolants minces vous devriez peut-être contacter directement le CSTB sur ce point précis, si ce n'est pas déjà fait !

Par **vince1978**, le **14/07/2010 à 15:15**

Bonjour à tous,

Ma maison est isolée avec de l'isolant mince et j'en suis parfaitement satisfait. Ma consommation d'énergie est tout à fait correcte.

Avant de choisir cet isolant, j'ai parcouru le web en long et en large pour me faire une idée. J'ai lu les critiques du CSTB mais je me suis forgé ma propre opinion, particulièrement en discutant avec des utilisateurs des isolants minces.

Concernant le CSTB, je vous conseille cet article expliquant pourquoi l'étude du CSTB est critiquable : [cstb isolant mince](#)